

LES INSCRIPTIONS

Les dossiers d'inscription sont à retirer sur place ou envoyés par e-mail sur demande.

PRÉREQUIS

- Satisfaire à l'épreuve de sélection de SPE FORMATION,
- Être titulaire (ou en cours de formation) d'une spécialité ou d'une mention du BPJEPS, ou du DEJEPS, ou du DESJEPS,
- Justifier d'une expérience d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs, d'une durée totale de vingt-huit jours dans les cinq ans qui précèdent l'entrée en formation, au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

SÉLECTION

Les candidats seront sélectionnés sur dossier. Le jury se réserve la possibilité de convoquer le candidat à un entretien si les informations communiquées s'avèrent insuffisantes.

FINANCEMENTS

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- CPF ou CPF Transition Professionnelle
- Autofinancement + aide au financement SESAME
- France Travail

Nous proposons une étude personnalisée concernant le financement de votre formation.



CONTACT

SPE FORMATION

38 route de Séverac
12850 Onet-le-Château

05 65 68 30 13

Email : contact@spe-formation.com



www.spe-formation.com



CC CERTIFICAT
COMPLÉMENTAIRE

DIRECTION D'UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS



VOUS SOUHAITEZ ACCROITRE VOS COMPÉTENCES EN DEVENANT DIRECTEUR D'UN CENTRE DE LOISIRS, CETTE FORMATION EST FAITE POUR VOUS !



LE MÉTIER



Le directeur d'un Accueil Collectif de Mineurs aura comme fonctions :

- Participer à l'élaboration du projet pédagogique à partir du projet éducatif de l'organisateur et en assure la mise en œuvre,
- Assurer la coordination pédagogique des équipes pédagogiques en leur permettant de s'approprier le projet pédagogique,
- Accompagner les membres de l'équipe pédagogique et assurer leur formation pratique en tant que de besoin,
- Peut être amené à diriger d'autres personnels intervenants au sein de l'ACM (personnels techniciens, personnels de service,...),
- Assurer la sécurité physique et affective des participants (enfants et adultes) dans la vie quotidienne et les activités,
- Développer et faire développer des pratiques favorisant le vivre-ensemble et la citoyenneté dans la vie quotidienne, les pratiques numériques raisonnées et les activités de l'ACM,
- Gérer le suivi de la vie quotidienne,
- Organiser l'intendance, la logistique et les moyens alloués par l'organisateur.

DURÉE ET CONTENU

Durée : 378 heures

FORMATION EN CENTRE : 133 HEURES

- OI 1 : Organiser et évaluer les activités.
- OI 2 : Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs
- OI 3 : Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

FORMATION EN ENTREPRISE : 245 HEURES

La formation en entreprise s'effectuera en alternance et sera réalisée sous le tutorat d'un professionnel.

La fonction tutorale est au coeur de l'articulation des fonctions de formation et de production dans l'entreprise.

Le rôle de l'alternance est de permettre l'adaptation des différents savoirs à la réalité concrète de leur mise en application. Le stagiaire doit être en poste de directeur. Les heures de stage seront réparties sur toute la durée de la formation.

Afin de valider sa formation, le stagiaire doit obtenir les quatre objectifs d'intégration (OI) permettant d'acquérir des compétences professionnelles de directeur d'un accueil collectif de mineurs.



LES DIFFÉRENCES

BAFD

À renouveler tous les 5 ans
Brevet permettant d'encadrer un ACM :
- à titre non professionnel
- de façon occasionnelle

CC DACM

Sans renouvellement
Diplôme professionnel de directeur d'un ACM
- à titre professionnel
- emploi pouvant être occupé à plein temps

LA FORMATION



SÉLECTIONS

Plusieurs dates sont proposées à partir du mois de mars.

FORMATION

Elle respecte le principe de l'alternance avec des heures de formation en centre et des heures en entreprise permettant d'acquérir les compétences professionnelles de directeur d'un accueil collectif de mineurs. Elle se déroule dans les locaux de SPE Formation à Onet le Château.